

Valence, le 24 mars 2020

**Mel : ce.dsden26-
cabinet@ac-
Grenoble.fr**

Mesdames les secrétaires départementales SNUipp-Fsu,

Par courrier daté de ce jour, vous m'adressez une demande intéressant la tenue des instances mais aussi le mode de répartition des moyens alloués à la carte scolaire 2020 dans le département.

Sur la forme, vous n'êtes pas favorable à ma proposition visant à réunir les prochaines instances afférentes à l'objet précité, en mode visio conférence.

Réf. : MS/CD/2020

Comme vous le savez, le contexte inédit de gestion de crise lié au Covid-19 me conduit à la mise en œuvre de mesures exceptionnelles, à même d'assurer la continuité des services, y compris des opérations de préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Téléphone
04 75 82 35 06
Télécopie
04 75 82 35 09

Très attaché à la qualité des échanges du dialogue social départemental, j'ai veillé à identifier ce mode de gestion qui me semble garantir la possibilité pour chacun, d'exprimer ses points de vue mais aussi de décliner les arguments supports à toute contreproposition.

Courriel :
ce.dsden26-cabinet
@ac-grenoble.fr

Conscient des possibilités techniques différentes détenues par les uns ou les autres, j'ai néanmoins d'ores et déjà prévu de pouvoir échanger par courrier/courriel en cas de difficulté technique, qu'il me reviendrait de constater lors de la réunion de chaque instance, pour laquelle cette solution est requise.

Adresse postale
Cité Brunet
BP 1011
26 015 Valence Cedex

Adresse des bureaux :

En effet, la réglementation prévoit ces modes de concertation, lorsque les circonstances le justifient, pour ces instances ;

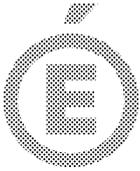
Place Louis Le Cardonnell
Cité Brunet
26 015 Valence Cedex

Sur le fond, vous souhaitez renvoyer la carte scolaire 2020 à une année « quasi blanche (...) avec un arbitrage ne reposant que sur les 5 postes en dotation positive » dont bénéficie le département pour cette mesure de rentrée 2020.

Vous appuyez cette demande avec le souci de nous « prémunir d'une carte scolaire virtuelle » à cette échéance.

Je tiens là encore à vous rassurer. Les mesures que je souhaite vous présenter et qui donneront lieu, je l'espère, à des échanges ou des questions sur lesquels je reviendrai point par point au cours des prochaines instances - notamment du CTSD du 7 Avril prochain - s'appuient sur un travail précis de plusieurs mois, mobilisant l'ensemble de mes services et conseillers.

Dès cet automne 2019, une analyse fine des projections d'effectifs a été menée en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale de chacune des circonscriptions que compte le département, en lien avec les directeurs d'école. Des projections



2/2

d'organisation pédagogique fines ont également pu être posées, et un dialogue avec les municipalités a permis de consolider la prise en compte des spécificités des territoires, notamment liées à la ruralité, tout comme celles liées le cas échéant, aux contraintes de locaux.

Je sais pouvoir compter sur la qualité de nos échanges dans le cadre précité et reste disposé à vous présenter les fondements sur lesquels s'appuie la carte scolaire 2020, conformément à ma proposition de visio conférence. Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner techniquement pour ce faire.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations les plus cordiales.

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale,

Mathieu SIEYE

**Mesdames les secrétaires départementales
SNUIPP 26
Maison des Syndicats
17 rue G. Bizet
26000 VALENCE**